# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres;

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI 29 NOVEMBRE 1854.

## VAPEURS.

### COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

AMERIQUE, Santelli, mercredi, 3 décembre
CANADA de Kersabiec, mercredi, 10 déc.
St-GERMAIN, Traub, mercredi, 10 déc.

Prix du passage pour le Havre. Première cabine (vin compris)..$80 et $100
Deuxième classe..........$60

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepont, $22, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier.

### North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $33.

Les soussignés émettent des ordres pour ces passages payés d'avance

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $20.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage ou jours de départs, sans avis préalable.

C. STOCKMEYER
Agents-généraux, 42 rue de l'Union.
22 nov—

### RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis,
ENTRE NEW-YORK ET ANVERS,
LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers $18; excursion, $36, y compris literie; 2e chambre, $50; excursion, $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Peter Wright & Sons. Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.

A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet,
Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
8 nov— 84 1an

### LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 3 décembre à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants—
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer
LOUISIANA,
Cpt. G[illegible]

Arrive de son quai, au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage -Cabine...............$40
Entrepont.................20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO
8 mai—1an  Rue Carondelet No 41.

### Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU: 46 RUE DU CAMP. (1er étage.)

CHAS. P. TRUSLOW, Président. M. N. WOOD, surintendant. CHAS. W. DROWN, Secrétaire.

BAYOU LAFOURCHE.

Pour Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires.

KEOKUK.

Part tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 12 M.

WHISPER.

Part les MARDIS, à 5 heures et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours.

Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le fret pour tous les bateaux ci-dessus nommés.

20 janv—  B. RIVET, Agent.

COTE SUPERIEURE A POINTE HOUMA

Le fin marcheur,
"MABEL COMEAUX,"

E. J. Comeaux, capt., W. C Macklin, commis.

Part tous les lundis, mercredis et vendredis, à 12h pour Pointe Houma et tous ses débarcadères intermédiaires.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
G. D. BERTRAM,
JOHN HODGKINSON,
Agents,
oct— No 4 rue Conti.

### Bayou Têche.

Pour St-Martinville, Nouvelle-Ibérie, Jeannerette, Baldwin's, Franklin, Centreville, Pattersonville,

Et tous les points intermédiaires sur le Bayou Têche.

Le fin marcheur, à la lumière électrique, steamer
QUEEN CITY,

T. R. Muggah, capit, T. K. Voorhees, commis, partira Samedi, 3 décembre, à 5 P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Geo. D. Hite, agent, No 64 rue Commune.
20 nov—

### MANDEVILLE et COVINGTON

Vapeur de la Malle des Etats-Unis

### NEW CAMELIA.

SERVICE D'HIVER.

Le vapeur, à dater du 1er novembre, partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:

MARDI.........A l'arrivée du train de 12 M.
JEUDI..........A l'arrivée du train de 12 M.
SAMEDI........A l'arrivée du train de 3 P. M.

RETOUR—Laissera Old Landing:

LUNDI.....5 A. M.
MERCREDI.....7 A. M.
VENDREDI.....7 A. M.

L'eau et le temps le permettant.

PRIX DU TRAJET, aller ou retour....$1 00

Le frêt est reçu correllement à la gare de frêt du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent,
47 rue Carondelet, coin Union.
1er nov—

### M. E. GARCIA,

Solliciteur pour MM. ANDERSON & BARRS, marchands de charbon.

REÇOIT des ordres pour l'excellent charbon de Montebello et d'Helena, le premier égal au Cannel anglais. Il livre immédiatement, où à l'époque qu'on lui indiquera, au prix actuel du marché. Il se recommande à ses amis et au public.

Laisser les ordres au bureau de M. J. M. Vilavaso, "K" Gallier Court, ou à la pharmacie P. Barthe, coin Ursulines et Dauphine.
26 août—

### LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE

ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dupuy-de-Lôme | 3,578 Tx. | Rouen | 3,578 Tx |
| Paris | 3,578 Tx. | Bordeaux | 3,578 Tx |
| Hâvre | 3,578 Tx. | Marseille | 3,578 Tx |
| Nantes | 3,578 Tx. | | |

Le magnifique Steamship OBOCK, capitaine Petiteville, partira pour le Hâvre vers le 20 décembre 1884, et sera suivi par le Steamship ROUEN.

Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, première classe, $100.

Ordres pour billets de passage (entrepont) d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payable d'avance.

Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.

A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.

Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.

La Compagnie se réserve les droits de changer les dâtes des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.

Pour achats de billets, etc., s'adresser à
12 sept—  S. V. FORNARIS & CO. Agents, 193 rue Gravier.

### PHARMACIE DUCONGE.

### A. CARROUCHE, Sr.,

39 RUE DE CHARTRES, NLLE-ORLEANS,

PHARMACIE FRANÇAISE.

On trouvera chez moi toutes les spécialités pharmaceutiques françaises annoncées dans l'ABEILLE sous l'entête, "Annonces Parisiennes" je suis dépositaire de presque toutes ces préparations, et tout en les détaillant à des prix raisonnables: je ferai bénéficier de l'escompte du gros ceux qui les achètent par 3, 6 ou 12 flacons à la fois.

Parmi les spécialités de la maison, je recommande: L'Eau de Beauté, contre les taches de Rousseur, pour blanchir la peau et en conserver la fraîcheur. L'Huile de foie de morue de Norvège. La merise anti-cholérique. Le Sirop de Cerises sauvages et de Goudron. Les Condition Powders, etc., etc., et toutes les préparations pharmaceutiques, élixirs, teintures, vins, sirops, dont la manipulation demande des soins et de l'expérience. Parfumerie française et américaine. Les ordres de la campagne sont scrupuleusement exécutés, tant ceux des marchands que ceux des habitants.

1er sept—1an  A. CARROUCHE, 39 rue de Chartres. N-O

### FRANTZ & OPITZ,

Coin des rues Royale et Bienville

Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres

WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie et argent massif et plaqués, des Ciseaux pour les dames, etc., etc.

Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.

Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.

N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.

Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.

1er sept 84—1an

## CHEMINS DE FER.

### Chemin de Fer Pontchartrain.

Tableau des départs, A partir du 1er novembre 1884.

| DE MILNEBURG. Départ. | DE LA VILLE. Départ. |
|---|---|
| 5:30 a.m. | 6:30 a.m. |
| 7:30 a.m. | 8:30 a.m. |
| 9:30 a.m. | 10:30 a.m. |
| *11:15 a.m. | *12:00 m. |
| °12:00 m. | ° 1:00 p.m. |
| 2:00 p.m. | 3:00 p.m. |
| 4:00 p.m. | 5:00 p.m. |
| 6:00 p.m. | 7:00 p.m. |

*Partant mardi et jeudi seulement.
° .. tous les jours excepté mardi et jeudi.
Tous les autres trains partiront tous les jours.

J. T. HARAHAN, Président. O. M. DUNN, Surintendant.
11nov—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R., G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.

| Départ de la N-Orléans | Arrivée à la N-Orléans. |
|---|---|
| No 1.......7:45 a m | No 4.......7:30 a m |
| No 2.......7:3 p m | No 2.......8:25 p m |

Portant les malles sur les deux trains pour le Texas et la Californie.

Une ligne de magnifiques wagons-restaurants sera jointe aux trains express entre la Nlle-Orléans et Deming, aller et retour tous les jours.

Chars-dortoirs entre New-Orleans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magasin et Natchez.

A. C. HUTCHINSON. Président.
J. G. SCHRIEVER. Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

### Louisville, New Orleans and Texas Railroad.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE

No 1 arrive 6:30 P. M. | No 2 part.. 9:00 A. M.
No 5 .. 10:40 A. M | No 6 .. 4:20 P. M.

Les trains Nos 1 et 2 font le service entre la Nouvelle-Orléans et Memphis. Nos 5 et 6 font le service entre la Nouvelle-Orléans et Bâton-Rouge. Les Nos 1 et 2 se relient à Kilbourne avec le Clinton & Port Hudson Railroad; à Harriston avec le Natchez, Jackson & Columbus Railroad; à Vicksburg, avec le Vicksburg, Shreveport & Pacific Railroad.

JOHN BRADLEY, Surintendant de Division.
J. S. DAVANT, G. F. & P. Agent. 13sept—

### Louisville, New Orleans and Texas Railroad.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

No 1 arrives 6.20 P.M. | No 2 leaves 9:00 A.M.
No 5 .. 10.40 A.M. | No 6 .. 4.20 P.M.

Trains Nos 1 and 2 run between New Orleans and Memphis. Nos 5 and 6 run between New Orleans and Baton Rouge. Nos 1 and 2 make connection at Kilbourne with Clinton and Port Hudson Railroad, at Harriston with Natchez, Jackson and Columbus Railroad, at Vicksburg with Vicksburg, Shreveport and Pacific Railroad.

JOHN BRADLEY, Division Superintendent.
J. S. DAVANT, G. F. & P. Agent. sept13—

## Dentistes

### C. E. KELLS & M. VIET,

DENTISTES

No 14 rue Dauphine, immédiatement après la maison formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

### G. P. MALONEY. D. D. S.,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,
150.......RUE DU CANAL.......150
près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique  25 août

### THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, nearly 58 years ago and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three month $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning:

Per annum, $3; six months, $1,50; three months, 75 cents.

## ASSURANCES.

### Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Quatorzième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 188[4]

Conformément à sa Charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1883:

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur risques de feu | $499,634 93 | |
| Primes sur risques de mer | 98,191 53 | |
| Primes sur risques de rivière | 23,466 14 | |
| | $621,292 60 | |
| A ajouter — Primes non acquises de 1882 acquises en 1883 | 140.426 00 | |
| Total des primes | $761.718 60 | |
| A déduire Primes sur risques non terminés | $158.474 00 | |
| Primes remboursées. | 5,253 01 | 163.733 |
| Primes nettes acquises | $597.986 5[9] | |
| A ajouter—Intérêts et profits et pertes | 14.137 13 | |
| | $612,123 71 | |
| Pertes payées sur les risques de feu | $263.759 05 | |
| de marine | 46.308 83 | |
| de rivières | 4.144 02 | |
| Pertes non ajustées | 20,000 00 | |
| | $334,211 90 | |
| Réassurances | 106,410 33 | |
| Réfaction (Rebate) | 24,296 26 | |
| Commission d'Agences | 69,825 88 | |
| Dépenses d'Agences | 9,486 69 | |
| Taxes et Licences | 3 544 08 | |
| Dépenses de Bureau | 28,278 22 | |
| Dépenses casuelles | 3,781 53 | 579,834 99 |
| Bénéfice net | | 32,288 72 |
| En moins — Dividende d'intérêts pour le 1er semestre de 1883, cinq pour cent, déclaré au 30 juin 1883 | | 15,000 00 |
| Balance des Bénéfices | | $17,288 72 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| 200,000 Bons des Etats-Unis 3 0/0. 70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 | $289,000 00 |
| Argent en caisse | 55,901 31 |
| Dépôt au trésor de l'Etat du Mississipi | 15,000 00 |
| Primes en voie de recouvrement | 54,102 37 |
| Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe | 37,953 87 |
| Propriétés foncières | 1.500 00 |
| Prêts sur hypothèques | 63,906 20 |
| Effets à recevoir | 3,868 32 |
| Actions | 3,840 00 |
| Valeur de la balance du dépôt dans la New Orleans National Banking Association | 5,119 68 |
| Meubles et installations de bureaux | 2,500 00 |
| | $532,091 75 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital payé en plein | 300,000 00 | |
| Fonds de réserve | 34,203 53 | |
| Dividendes non réclamés | 2,125 50 | |
| Pertes non réglées | 20,000 00 | |
| Primes sur risques non expirés | 158,474 00 | |
| | | $514,803 03 |
| Surplus | | $ 17,288 72 |

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
LEON SERE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 18 janvier 1884.

G. LE GARDEUR, Jr., Notaire.

[Réu]nie le 18 janvier 1884, il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de CINQ pour cent (5 0/0) pour le second semestre du capital de l'Association.

LEON SERE, Secrétaire.

DIRECTEURS:
HENRY ABRAHAM, TH. BRIERRE,
PIERRE LANAUX, THOS. WILTZ,
HY. TREMOULET, DAN'L WENDLING,
E. W. HUNTINGTON, JOHN THIBAUT,
A. DENIS LANAUX, J. B. VINET,
A. LAMBERT. G. LANAUX.

## ASSURANCES.

### Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 1 décembre 1883.

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $644,118 33 | |
| Primes maritimes | 227,403 48 | |
| Primes de rivières | 37,703 99 | $909,225 80 |
| Primes acquises pendant l'année 1882 | | 201,117 02 |
| Total des primes | | $1,110,342 82 |
| A déduire— | | |
| Réservé pour risques non échus | $216,697 92 | |
| Primes remboursées | 88,840 82 | |
| Réassurances | 167,917 84 | 473,456 58 |
| Primes acquises | | $634,886 24 |
| A ajouter Intérêt sur placements | $33,382 42 | |
| Sauvetage | 7,713 48 | 41,096 90 |
| Revenu net | | $675,982 14 |
| A déduire— | | |
| Pertes par le feu | $332,155 56 | |
| Pertes maritimes | 107,175 30 | |
| Pertes de rivières | 7,746 6[5] | |
| Total des pertes | $447,077 51 | |
| Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses | 213,556 33 | 660,633 84 |
| Profits nets | | $ 15 348 30 |
| A ajouter— Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes | | 88,205 15 |
| Total du surplus | | $103,553 45 |
| A déduire— Pertes ajustées, non payées et en litige | | 58,438 46 |
| Surplus net | | $45,114 99 |

ACTIF, VALEUR DU MARCHE AU 31 DECEMBRE 1883.

| | | |
|---|---|---|
| Argent en banque. | $94,189 36 | |
| Bons 4 0/0 des Etats-Unis | 48,000 00 | |
| Bons du New Orleans Waterworks | 26.000 00 | |
| Bons New Orleans City Railroad Co | 27.500 00 | |
| Bons New Orleans Pacific Railway | 1,820 0 | |
| Bons Louisiana Ice Manufacturing Co | 4.000 00 | |
| Bons Levee Steam Cotton Press | 24.720 00 | |
| Bons Battalion Washington Artillery | 500 00 | |
| Bons St Bernard Steam Engine | 100 00 | |
| Actions du New Orleans City Railroad Co | 1.500 | |
| Actions de la State National Bank | 700 0 | |
| Actions de la Valette Dry Dock Company | 4,000 00 | |
| Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co | 1,260 00 | |
| Actions du New Louisiana Jockey Club | 750 00 | |
| Propriétés foncières de ville | 63,581 00 | |
| Billets 1re hypothèque | 129,364 08 | |
| Prêts sur demande. | 66,920 17 | |
| Billets garantis par nantissement | 10,000 00 | |
| Billets à recevoir en règlement de primes | [illegible] 45 | |
| Primes en cours de collection | 110,149 44 | |
| Dû par agents et en voie de transmission | 916 65 | |
| Compte en suspens. | 283 36 | |
| Dû par compagnies d'assurances pour réassurance | 8,8[illegible]8 07 | $839,440 58 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital | $500,000 00 | |
| Réserve pour primes non acquises. | 216,697 92 | |
| Réserve pour pertes non ajustées et non payées | 58,438 46 | |
| Dividendes non réclamés | 870 50 | |
| Dû à compagnies d'assurances pour réassurances | 14,918 71 | |
| Surplus net comme ci-dessus | 45,114 99 | $839,440 58 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.

A. SCHREIBER,
H. GALLY,
CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.

DIRECTEURS.
JULES ALDIGE. H. GALLY,
THEO. BRIERRE. CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. [illegible]RE, AD. SCHREIBER,
C. T. DUGA CHAS. E. SCHMIDT.
FA TJO. JULES TUYES.

[illegible] gare du chemin de fer de Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3ème district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Dû, on peut prendre le train, aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St-Charles, Carlton Walk, la rue Dryades et la rue [illegible] la passe, rue Royale, servant [illegible]

## ASSURANCES.

### Compagnie d'Assurances du Croissant.

CRESCENT INSURANCE.

67 et 69, rue du Camp NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849; —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Elle [fait] d'assurances annuelles [illegible] échéances de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. S. LYMAN.... résident.
CHAS. H. DOLSEN.... Vice-résident
CHAS. E. RICE.... Secrétaire.

Directeurs
Samuel H. Kennedy, Pat. E. Mortimer,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
W. B. Conger, S. Hernsheim,
George W. Sentell, Edward Nalle,
Alf. Moulton, J. J. Reiss,
Charles Newman, Louis Prados,
U Marinoni, Harry L. Flash,
Lucien Delery, A. H. Steward,
Charles H. Dolsen, Sigmund Katz,
Reuben G. Bush, N. D. Wallace,
John Calder, R. F. W. Bachman,
S O. Conion, Wm Garig,
W. A. Phelps. John D. Fisher,
M Gillis, A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman. O. K. David

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississipi et l'Arkansas.

### MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS, NO. 104 CANAL STREET.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement

Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year:

| | | |
|---|---|---|
| On fire risks | $255,251 26 | |
| On marine risks | 17,931 68 | |
| On river risks | 20,305 94 | |
| Total premiums | $293,488 98 | |
| Less unearned premiums | 71,240 00 | |
| Net earned premiums 31st May, 1884 | $222,248 98 | |
| Losses paid— | | |
| On fire risks | $105.667 03 | |
| On marine risks | 6,553 87 | |
| On river risks | 6,104 92 | |
| Taxes and expenses less interests | 15.843 99 | |
| Reinsurances and returns premiums | 21,137 18 | |
| | | 155,306 99 |
| Profits | | $66.941 99 |

The company has the following assets:

| | |
|---|---|
| Real estate | $247,045 88 |
| City time | 2 000 00 |
| Bank, railroad and other stocks | 63.914 79 |
| Notes secured by mortgage and pledge | 162.590 32 |
| Bills receivable | 69,964 67 |
| Premium in course of collection | 21,926 85 |
| New Orleans Water Works Co | 7.430 50 |
| Stock of Vallette Dry Dock Co | 11,362 50 |
| Louisiana consols | 15 626 25 |
| Cash on hand | 46,280 58 |
| | $648,151 34 |

The company has paid the usual TEN PER CENT interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans

Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884.

JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.
P. Mamero, Jno B. Lallande,
M. W. Smith, J. J. Fernandez,
D. Fatjo, Paul Fourchy,
Jos. A. Shakspeare, D. A. Chaffraix,
B. W. Taylor, Chas Lafitte.
17 juin—

### Compagnie d'Assurances des FACTORS AND TRADERS,

49 rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1884.

Les Directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires pour les vingt mois finissant le 31 décembre 1883:

| | | |
|---|---|---|
| Primes— | | |
| Sur les risques d'incendie | $713,177 06 | |
| Sur les risques de rivières. | 160,393 25 | |
| Sur les risques de mer | 29,249 63 | |
| Primes non échues de 1882 | 76.079 00 | |
| | | $987,898 96 |
| Déduire— | | |
| Primes non échues | 163,576 89 | |
| Primes remboursées. | 66,902 94 | |
| Réassurances | 120,080 49 | |
| | | 350,560 12 |
| Primes nettes gagnées | | $637,338 84 |
| Ajouter— | | |
| Intérêt sur les placements | 72,677 83 | |
| Sauvetage reçu | 6,161 48 | |
| | | 78,839 31 |
| Revenu net | | $716,178 15 |
| Déduire— | | |
| Pertes sur l'incendie | $251,958 22 | |
| Rivières | 71,952 45 | |
| Mer | 21,913 99 | |
| | $345,824 66 | |
| Réfactions | 67,942 33 | |
| Commissions | 55,781 84 | |
| Dépenses générales, impressions et fournitures de bureau | 83,337 56 | |
| Bureau des Réassureurs | 9,149 65 | |
| Taxes d'Etat et de Ville | 58 462 05 | |
| | | 620,497 59 |
| Balance | | 95,680 |
| Ajouter profits et pertes, gain dans les valeurs sur le marché, sur les placements | | 98,692 26 |
| | | $194,372 82 |
| Intérêt payé en novembre 1882 | $50,000 00 | |
| Intérêt payé en juillet 1883 | 66 665 40 | |
| | | 116 865 40 |
| | | $77,707 42 |
| Pertes non payées | | 79,430 55 |

La compagnie a l'actif suivant:

| | |
|---|---|
| Comptant en caisse | $169,016 57 |
| Comptes en voie de collection | 159,595 98 |
| Billets à recevoir, notes en nantissement | 27,585 72 |
| Billets à recevoir, billets à primes | 5,983 39 |
| Billets à recevoir, billets hypothécaires | 104,127 07 |
| Actions de banque et autres, valeurs du marché | 42 [illegible]60 00 |
| Bons des Etats-Unis, valeur du marché | 194,[illegible]2 00 |
| Bons de ville et d'Etat, valeur du marché | 209 000 00 |
| Immeuble | 166,000 00 |
| Installation et meubles de bureau | 4,500 00 |
| Dû au sauvetage | 12,500 00 |
| Faisant un total de | $1,096,036 73 |

[Ce] qui précède est une copie vraie et exacte de [livres de] la compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOMAS F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait et signé sous serment pardevant moi, 17ème jour de janvier 1884.

(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

Directeurs.
Rohn I. Noble, John Chaffe,
Richard Milliken, Sam'l Friedlander
Sa M. Walmsley, A. H. May,
Samuel H. Boyd, Wm J. Behan,
L. F. Eshleman, Chas Chaffe,
C. C. Jurey, Wm Hartwell,
J. J. Leeds, A. T. Lamb,
Louis Bush, A. Brittin,
John I. Adams, R. T. Buckner,
Chas E. Black, O. Hopkins,
Jno. V. Richards, Thomas Day,
Sam'l Delgado, John P. Richardson
Jas T. Rode.
19 janv—1m

## ASSURANCES.

### 17me Etat de Situation Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux exigences de sa charte, cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année finissant le 31 décembre 1884.

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur l'incendie | $121,774 17 | |
| Primes sur les mers | 7,055 49 | |
| Primes sur les rivières | 4.523 09 | |
| Primes brutes pour l'année 1883. | $133,352 75 | |
| Ajoutez les risques courant pour l'année 1882 | 30,212.30 | |
| | $163,565 05 | |
| Ajoutez l'intérêt et les profits et pertes | $28,675 61 | |
| Moins les dépenses | 10,652 83 | 18,022 78 |
| Total | | $181,587 83 |
| Pertes payées— sur les risques contre l'incendie | $49,712 05 | |
| Sur les risques maritimes | 1,040 01 | |
| Sur les risques de rivières | 268 69 | |
| | $51,020 75 | |
| Réassurances, réfactions et primes remboursées | 45,461 72 | |
| Taxes et souscriptions | 5,017 38 | $101,4 99 |
| Profits | | 80,0 87 |
| Réserve pour les primes non expirées | $35,430 00 | |
| Réserve pour les pertes non ajustées et les pertes | 10.916 87 | |
| Dividende de cinq pour cent payé en juillet 1883 | 10,000 00 | |
| Dividende de cinq pour cent dû en janvier 1884 | 10,000 00 | |
| Fonds de réserve | 11,800 00 | |
| Surplus | 1.941 11 | |
| | $80 087 98 | |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Billets reçus pour des primes | $350 00 |
| Primes en voie de perception | 27,476 62 |
| Prêts et hypothèque | 19 932 88 |
| Prêts sur nantissements payables sur demande | 27 250 00 |
| Bons des Etats-Unis, de la ville et de l'Etat | 90,080 00 |
| Propriété No 51 rue du Camp et autres immeubles | 69,097 74 |
| Actions de Banque et autres | 25,075 00 |
| Meubles de Bureau | 1,638 80 |
| Argent en caisse et dans les banques | 12,586 94 |
| Total | 270,987 98 |

Cet exposé est une copie exacte et juste des livres de la Compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Prés.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi à la Nouvelle Orléans le 12me jour de janvier 1884.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 11me jour de janvier 1884, après avoir mis de côté $11,800 pour le fonds de réserve, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, faisant DIX POUR CENT par an sur le capital et un dividende de DIX POUR CENT aux actionnaires, en outre QUINZE POUR CENT de réfaction déjà p[ayé] sur leurs primes nettes de participation en année finissant le 31 décembre 18[83] demande.

### Compagnie d'Assurances des POMPIERS

De la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 33 rue du Camp.

Neuvième Etat de Situation Annuel.

Conformément à l'article 10 de sa charte, cette compagnie publie l'exposé de ses affaires durant l'année expirant le 31 décembre 1883:

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues pour des risques d'incendie | | $159,570 89 |
| Primes reçues pour des risques de rivières | | 23,970 89 |
| Primes reçues pour des risques maritimes | | 4.161 96 |
| Total de primes reçues | | $187.703 74 |
| Moins— | | |
| Pertes par l'incendie. | $56.600 60 | |
| Pertes sur les rivières | 7,234 90 | |
| Pertes sur les mers | 849 60 | |
| Réfaction | 25,555 64 | |
| Réassurances | 15,489 60 | |
| Primes remboursées. | 14.621 41 | |
| Licenses et taxes | 6 040 34 | |
| Dépenses, commission, loyer, Bureau des Réassureurs Fire Underwriters Association, Babcock et Corps de Patrouille, etc., intérêt, escompte et intérêt | 20.757 35 | |
| | | 147,149 44 |
| Profits | | $40.554 30 |

La compagnie a l'actif suivant:

| | | |
|---|---|---|
| Billets du capital-actions | $11,686 22 | |
| Comptant en banque et en caisse | 127,943 61 | |
| Prêts sur collatéraux et hypothèques | 164,967 03 | |
| Billets à recevoir | 18,361 56 | |
| Installations, meubles de bureaux | 4,314 90 | |
| Primes en voie de perception | 36,178 57 | |
| | | $363,453 |
| Capital actions | $150,000 00 | |
| Réserve pour primes non échues, fonds de réserve et surplus | 186.825 15 | |
| Pertes non-ajustées | 2,870 57 | |
| Intérêt, dividendes, etc., ici déclarés et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions | 23,758 17 | |
| | | $363,453 89 |

Le bilan qui précède est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, le 16me jour de janvier 1884.

W. O. HART, Notaire

NOUVELLE-ORLEANS 16 jan. 1884.

[A u]ne réunion du Bureau de Direction, tenu [ce j]our, il a été résolu de déclarer les dividende suivants sur les profits nets de l'année finissant le 31 déc 1883, à savoir:

DIX POUR CENT (10 pour cent) intérêt annuel; et CINQ POUR CENT (5 pour cent) intérêt-dividende sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT (15 pour cent) par an.

CINQ POUR CENT, au Fonds de réserve, conformément à la Section 3 de l'Article VIII de la Charte.

VINGT-CINQ POUR CENT (25 pour cent) dividende de participation aux assurants.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS Secrétaire.

Directeurs.
[Ja]cob Alexander, C. Taylor Gauche,
A. Maginnis, Léon Bertoli,
[Jul]es Hennard. T. Prudhomme,
H. Bierhorst, Alf. H. Isaacson,
Spori, Peter Blaise,
I. Beek, A. H. Steward,
Egan, I. N. Marks,
[illegible]to Thoman, John Fitzpatrick,
Wash Marks. Geo Wetere.

### LEON OUEYROUZE.

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

27 RUE DECATUR,

Mars—1an  Nlle-Orléans.

## ASSURANCES

### Compagnie d'Assurances "TEUTONIA"

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Deuxième état de situation annuel.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

PRIMES REÇUES durant l'année expirant le 31 décembre 1883.

| | | |
|---|---|---|
| Risques d'incendie | | $240,034 65 |
| Risques maritimes | | 48,109 93 |
| Risques de rivières | | 26,973 43 |
| | | $315,118 00 |
| A déduire: | | |
| Pertes sur l'incendie, payées | $53,402 76 | |
| Pertes sur les mers, payées | 18,327 09 | |
| Pertes sur les rivières, payées | 13,974 00 | |
| Escomptes et commissions | 38,710 84 | |
| Réassurances | 38.631 72 | |
| Primes remboursées. | 13,921 01 | |
| Agences et dépenses | 1,584 47 | |
| Taxes et licenses. | 11.585 36 | |
| Dépenses, moins l'intérêt | 1,675 82 | |
| Pertes non ajustées | 14.250 48 | |
| | | 206,063 05 |
| | | $109,054 95 |
| Réserves pour les risques non échus, 31 décembre 1883 | $66 909 95 | |
| Dix pour cent intérêt sur le fonds capital et 5 pour cent sur les primes de participation nettes | 30,145 00 | |
| Versement au fonds de réserve | 5,000 00 | |
| Réserves pour les pertes non ajustées | 7,000 00 | |
| | $109 054 95 | |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Comptant en caisse. | $45,166 71 |
| Bons des Etats-Unis | 95,850 00 |
| Bons consolidés de la ville | $43,125 00 |
| Autres bons et actions | 19,230 00 |
| Prêts sur hypothèques | 39,799 99 |
| [Bill]ets à primes | 13,106 1[illegible] |
| Prêts sur nantissement | 111,124 24 |
| Primes en voie de perception | 35,751 53 |
| Immeubles, 35 rue du Camp | 32,750 00 |
| Meubles de bureau | 1,000 00 |
| | $436,903 88 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital-actions | $250,000 00 |
| Fonds de réserve | 80,000 00 |
| Réserves pour des primes non échues | 66.909 95 |
| Intérêt et dividende non payé | 1,098 45 |
| Pertes non ajustées et non payées | 21,250 48 |
| Intérêt et dividende dû en janvier 1884 | 17,645 00 |
| | $436,903 88 |

Ce qui précède est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

WM. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice-Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait et signé sous serment, devant moi, notaire

ANDREW HERO, Jr., Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 10me jour de janvier 1884, mettant de côté une réserve de $5,000, a résolu de déclarer un second intérêt semi-annuel de CINQ pour cent, faisant DIX pour cent par an sur le capital-action; et un dividende de CINQ pour cent aux actionnaires, en outre des QUINZE pour cent de réfaction déjà accordé sur leurs primes de participation pour l'année finissant le 31 décembre 1883, payable comptant sur demande.

—DIRECTEURS—
H. BUDDIG, J. H. KELLER,
J. B CAMORS, C. H. MILLER,
M. FRANK, JOHN NELSON,
E. FRANK, FRANK RODER,
R. FROTSCHER, J. E. RENGSTORFF
F. FISHER, F. RICKERT,
H. R. GOGREVE, L. P. ROUQUETTE,
S. GUMBEL, A. G. RICKS,
A. J. GOMILA, WM B. SCHMIDT,
GILBERT H. GREEN, H. SCHULTZE,
S. HYMAN, LOUIS SCHWARZ,
KLUSU KEIFFER, X. WEISSEN

[Chemin de fer de la Levée, de la rue du C]anal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive [illegible] du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. Le même [illegible] sort également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve [la] voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ, coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississipi au lac Pontchartrain.


SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE

[Em]ployé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses Maladies du Cœur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluches, Asthmes, etc., enfin dans tous les troubles de la circulation.

ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE de BONJEAN

(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).

La solution d'Ergotine Bonjean est un des meilleurs hémostatiques. — Les Dragées d'Ergotine Bonjean sont employées pour faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorragies de toute nature.

Dépôt général : LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris

DÉTAIL : DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

PAPIER FAYARD et BLAYN

Contre les RHUMES, maladies de POITRINE, DOULEURS, RHUMATISMES, FOULURES, PLAIES, BRÛLURES, ŒILS DE PERDRIX. Dépôt central, rue St-Merri 30, à Paris. New Orleans E. M. Jouet, Carrouché—et dans toutes les Pharmacies.

DANS LES BONNES PHARMACIES

Sparadrap Révulsif DE THAPSIA

à la Marque de Hippocrate et Galien

De la Maison DESNOIX

17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS

Très efficace pour le traitement externe des Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

Exiger sur l'enveloppe le timbre bleu — DRAGÉES DÉPURATIVES DU Dr GIBERT — Paris, Phie BOUTIGNY, 31 rue de Cléry — DESLAURIERS Sr — Français — Souverain

DÉPOT — Il résulte des expériences faites dans les Hôpitaux de Paris, Londres, etc. que les DRAGÉES DÉPURATIVES DU Dr GIBERT approuvées par l'Académie de Médecine de Paris constituent le meilleur, le plus actif et le plus économique des dépuratifs connus — Elles conviennent à tous les âges et à tous les tempéraments des deux sexes. Se défier des Contrefaçons. — ET DROGUERIES — DANS TOUTES — PHARMACIES


On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

# L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN

L'ABEILLE

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

[contenant] toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'édition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les [illegible] de la semaine [illegible]

BUREAUX ET ATELIERS

73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 [00] |

EDITION HEBDOMADAIRE

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Trois mois | 75 |

## ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.
Pour première insertion ....$2 25
Chaque insertion subséquente... [illegible]

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est, conséquemment, au point de vue des annonces un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.
Un Bulletin Maritime.
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans.
Un Bulletin Financier.
Un Bulletin Commercial.
La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.
La Liste des voyageurs partis par chemin de fer.

BUREAUX ET ATELIERS

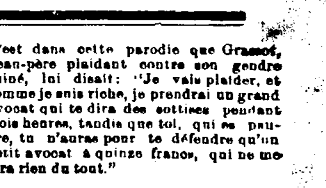

## FEUILLETON.

No 38  Commencé le 17 oct.

# Le Père Braséro

Par Paul Saunière.

—Suite—

"C'est dans cette société déplorable que j'ai fait la connaissance de François. C'est lui qui, intrigué du mystère dont je m'enveloppais, réussit à le pénétrer et m'apprit, il y a quelques jours, que Cabanou était mort à Buenos-Ayres, en m'instituant l'héritier des seize millions qu'il avait laissés. Comment l'aurais-je su, en effet, puisque, je vous l'ai dit, je ne lisais pas les journaux et n'ouvrais pas les lettres qui m'étaient adressées?

"Je n'avais plus rien de commun avec la vie ordinaire. De temps en temps seulement, poussé par le besoin, je détachais au hasard quelques coupons de titres que j'avais en portefeuille et les encaissais pour suffire aux premiers besoins.

"Maintenant comment ai-je connu Auguste Cabanou et comment ai-je eu l'idée, sans savoir qui elle était, d'adopter Miette? C'est ce qu'il me reste à vous expliquer.

"Ce Cabanou était un de mes amis d'enfance, dont le frère avait épousé ma sœur Adrienne—ce qui avait établi entre nous une sorte de parenté.

"Il était caissier de la maison Faucherand, lorsqu'un soir je le vis arriver chez moi, le visage bouleversé. Il venait, disait-il, d'être surpris par un mari et me suppliait de lui donner asile pour quelques jours.

"Bien que cela m'étonnât un peu, je le crus d'abord et m'égayai même aux dépens de sa poltronnerie; mais je lisais encore les journaux en ce temps-là. Ils m'apprirent le surlendemain le véritable sujet de ses terreurs.

"Cabanou avait tout simplement volé deux cent mille francs dans la caisse de son patron.

—De M. Faucherand? demanda Philippe, ahuri par cette interminable série de forfaits.

—Oui, répondit Miral. Or, c'était juste au moment où je faisais la cour à madame Faucherand. Espérant, grâce à cet événement, triompher plus facilement de sa résistance, retenu d'ailleurs par l'ancienne amitié qui m'unissait à Cabanou, je gardai le silence.

"Je vous ai dit que j'avais été repoussé, mais que j'avais juré de me venger. Aussi ne voulus-je pas livrer Cabanou à la justice. Au contraire, pendant trois mois je lui donnai asile, jusqu'à ce que, l'oubli s'étant fait sur sa disparition, il put gagner l'Angleterre et enfin l'Amérique.

"Depuis je n'avais plus entendu parler de lui, quand François m'apprit qu'en reconnaissance des services que j'avais rendus à Cabanou, celui-ci m'avait légué toute sa fortune. Seulement François, témoin de mon ignorance, en profita pour m'arracher l'engagement écrit de partager avec lui les millions qu'il m'apportait. C'est ce qui vous explique pourquoi il est si activement mêlé à la malheureuse affaire qui a motivé notre arrestation.

"Pour hériter à l'exclusion de tous autres héritiers légitimes, je devais adopter un enfant, si je n'en avais pas, et lui laisser à mon tour cette immense fortune.

"Ma première pensée fut pour la fille de Maria, mais où la trouver? Je pouvais laisser passer en vaines recherches le délai qui m'était accordé. Ce fut alors que, voyant mon embarras, François me proposa d'adopter Miette. Vous savez le reste....

—Eh bien? que comptez-vous faire maintenant? demanda Philippe.

—Mon devoir, répondit Miral.

—Mais qu'appelez-vous votre devoir?

—Trouvez-vous donc qu'il y ait deux manières de le remplir? Ne dois-je pas réparer le mal que j'ai causé? Si je suis riche et si je le deviens plus encore, n'est-il pas juste que la fille de Maria, qui est la mienne après tout, hérite de tout ce que je possède?

—Comment vous y prendrez-vous?

—De la façon la plus simple. En reconnaissant par un acte authentique la légitimité de sa naissance et cela dès aujourd'hui, si c'est possible.

—Et vous mettrez cette pauvre enfant dans l'horrible nécessité de venir témoigner contre son père! s'écria Philippe.

—Non, rassurez-vous. De quelque façon que cela arrive, dit gravement le vieillard, je vous réponds que je ne passerai pas en cour d'assises, que je ne serai pas condamné, que je ne laisserai pas à ma fille un nom flétri.

—Bien sûr? demanda Philippe impassible.

—Je vous le jure! promit Jacques. Ainsi voyez dès à présent le juge d'instruction et demandez-lui pour moi l'autorisation de faire au plus tôt cet acte de reconnaissance. Quant à la confession que je viens de vous faire, pour lui, pour tous, pour Miette, qu'elle demeure un secret impénétrable.

—Mais que dirai-je à Miette pour excuser, sinon pour justifier, votre conduite envers sa mère?

—Vous lui direz que contraint par des raisons de famille, poussé même par une ambition coupable, j'ai dû renoncer à Maria pour en épouser une autre. Vous lui direz que je me suis vainement mis à sa recherche quand j'ai été libre et que je désespérais de la retrouver, quand cette fatalité qui ne cesse de me poursuivre l'a jetée sur mon chemin.

—Soit, consentit Philippe. J'exécuterai jusqu'au bout votre volonté suprême.

—Vous me le promettez? demanda le vieillard.

—A mon tour, je vous le jure!

—Allez donc! fit Miral. Et vous verrez si je tiendrai ma parole.

Philippe s'éloigna, non pas précisément ému, mais profondément remué par tout ce qu'il venait d'entendre.

Il se rendit chez le juge d'instruction et lui soumit la demande de Miral. Si étrange qu'elle lui parut, mais dans l'intérêt de Miette, le magistrat voulut bien lui donner l'autorisation nécessaire. Dans l'après-midi, son notaire, assisté de deux témoins, alla dresser dans la prison du vieillard l'acte de reconnaissance et se chargea d'en faire transcrire l'énoncé sur les registres de l'état civil.

A quatre heures, tout était terminé Philippe en fut aussitôt informé par le notaire, sur la prière que lui en avait adressé Miral.

Quant à Miette, elle avait naturellement demandé des explications. Le portefaix lui avait répété tout ce que le vieillard l'avait autorisé à dire. Il fallut bien que la pauvre enfant s'en contentât. D'ailleurs, le lien nouveau qui l'attachait à cet homme la prédisposait à toutes les indulgences.

—Mais que va-t-il devenir? répétait-elle sans cesse. Est-ce qu'on va me forcer maintenant à déposer dans cette vilaine affaire?

—Non.... je ne crois pas.... balbutia Philippe, embarrassé.

—C'est que je m'y refuserais! dit Miette avec énergie.

—Oui... oui.... mais, insinua le brave homme, j'espère que nous sortirons de ce mauvais pas. D'autant plus, qu'étant sa fille, tu ne peux plus être entendue à titre de témoin, mais seulement à titre de renseignement et sans prêter serment.

—A la bonne heure! fit vivement la jeune fille, mais c'est égal.... j'ai peur.. il me semble qu'il va m'arriver quelque chose....

—Ne pensons plus à cela, interrompit Philippe. Causons plutôt de M. René.

Le visage de Miette s'éclaira aussitôt d'un sourire.

—C'est ta madame Faucherand qui va être suffoquée; reprit-il, quand elle saura que te voilà riche à millions! Je voudrais voir la tête qu'elle fera quand nous lui apprendrons cela!—car tu aimes toujours René. Tu le veux toujours, n'est-ce pas?

—Plus que jamais.

Au même instant, on frappait à la porte. C'était Henri d'Apreville.

Il arrivait du parquet, où il avait tout appris.

Outre l'acte de reconnaissance qu'il avait signé, Miral avait donné à son notaire une procuration pour accepter en son nom la succession Cabanou et remplir dans ce but toutes les formalités nécessaires. Il lui avait recommandé surtout de faire diligence et d'obtenir le plus tôt possible la délivrance du legs, maintenant qu'il avait exécuté la volonté du testateur.

—Et même, ajouta-t-il, dans le cas où le gouvernement argentin ferait la moindre difficulté, je vous remettrais les lettres que Maria m'a écrites, celles que je lui ai adressées moi-même. Elles établiront plus clairement encore la nature de nos relations et la paternité que je revendique aujourd'hui. Ces papiers, je les ai enfermés il y a dix-huit ans dans un secrétaire, que je n'ai jamais ouvert depuis cette époque et dont je vous livrerai la clef.

D'ores et déjà, l'avenir de Miette était donc irrévocablement assuré, puisqu'à l'heure où parlait Henri, la transcription sur les registres de l'état civil devait avoir été faite.

Par malheur, l'affaire dans laquelle Miral se trouvait si terriblement compromis s'était encore compliquée depuis quelques heures.

A la suite des révélations faites par Philippe sur le crime de la rue du Coq et de l'accusation qu'il avait portée contre le vieillard, le juge d'instruction avait décidé que l'ancienne enquête serait reprise à nouveau et qu'une perquisition aurait lieu au domicile de Miral.

A quelque résultat qu'aboutit ce supplément d'instruction, l'accusé, déjà très compromis, ne pouvait guère échapper à la condamnation infamante dont il était menacé.

VII

JUSTICE!

Philippe et Miette écoutaient avec la plus grande attention.

—Cependant, reprit d'Apreville, tout n'est pas dit encore sur cette succession Cabanou. Je ne parle pas de l'acte par lequel Miral abandonne à François la moitié de ces millions. Il sera certainement considéré comme nul et non avenu. Mais en dehors de cela, deux autres intérêts sont en cause....

—Lesquels? demanda curieusement Philippe.

—D'abord, ceux de madame Faucherand et de son fils qui, vous l'ignorez sans doute, restent créanciers envers Cabanou des deux cents mille francs qu'il leur a volés et des intérêts de ladite somme accordés par la loi.

—Pardon, dit le portefaix, je le savais et je trouve leur réclamation fort juste.

—Ensuite, poursuivit Henri, n'oubliez pas que mademoiselle Clotilde, celle qu'a recueillie madame Faucherand, est fille d'Adrienne Miral, c'est-à dire nièce de Jacques et que, par conséquent, elle a quelques droits à l'héritage dont son oncle va obtenir la délivrance.

—Elle y a bien d'autres droits encore! s'écria Philippe.

—Que voulez-vous dire? demanda d'Apreville, étonné que le brave homme fût plus au courant que lui des faits qu'il signalait à sa sollicitude.

—Je veux dire, fit le portefaix, que si Clotilde est bien la fille d'Adrienne Miral, elle est en outre la fille de Jules Cabanou, frère du défunt Auguste, et que dès lors elle est également la nièce du testateur.

—Mais comment le savez-vous? Clotilde n'a jamais révélé à personne le nom de son père.

—C'est Jacques Miral qui me l'a appris ce matin.

—Mais alors cela s'embrouille de plus en plus, dit Henri, car en sa qualité d'héritière légitime, Clotilde a des droits directs sur la succession Cabanou. Or, ces droits, elle pourrait les faire valoir contre ceux de Miette, qui n'est qu'une enfant naturelle. Reste à savoir si le tribunal admettrait ou non la clause du testament Cabanou, qui prétend faire héritier l'enfant adopté par Miral "à l'exclusion de tout héritier légitime".

—Oh! dit vivement Miette, que cela ne vous préoccupe pas, monsieur d'Apreville. Si Clotilde est à la fois la nièce de M. Miral et de Cabanou, nous nous entendrons toujours. Il serait si simple de partager....

—Bravo! approuva Philippe. Voilà qui est parler d'or.

—Sans doute, fit Henri, mais nous n'en sommes pas là. J'étudierai plus à fond la question et je vous donnerai mon avis. Pour le moment, nous n'avons qu'à attendre. Ce ne sera pas long du reste.

Le notaire de Miral fournira dès demain au consul les papiers indispensables, l'argent est déposé à Paris, dans deux ou trois jours, au plus tard, le legs sera vraisemblablement délivré.

A ces mots, Henri se retira et, sans perdre un instant, courut apprendre à madame Faucherand de quel nom véritable s'appelait Clotilde.

On s'expliqua alors que sa mère eût renoncé à ce nom de Cabanou qu'elle portait et qui, dans la personne de son beau-frère Auguste, avait été flétri par la justice.

Clotilde n'essaya plus de cacher sa véritable origine, mais se mit à fondre en larmes. Il fallut que madame Faucherand, René et Henri, lui fissent comprendre qu'elle n'était en rien responsable de la faute commise par son oncle, qu'on ne l'en aimerait et n'estimerait pas moins.

—D'autant plus, ajouta Henri, que votre oncle laissant une immense fortune, aura par le fait acquitté envers les héritiers de M. Faucherand la dette qu'il avait contractée.

Cinq jours se passèrent. Le consul n'avait pas osé prendre sur lui de délivrer le legs Cabanou sans consulter son gouvernement. Il avait donc envoyé une dépêche dans laquelle il l'informait que toutes les formalités avaient été remplies par le légataire.

—Alors, délivrez le legs, avait répondu le gouvernement argentin.

—Et le jour même, le notaire de Miral avisa Philippe et Miette qu'il avait l'autorisation de toucher chez Rotschild les fonds qui y étaient déposés.

—Demain matin, dit-il, j'irai annoncer cette bonne nouvelle à M. Miral.

Pendant ces cinq jours, l'instruction suivait son cours. Le juge s'était fait donner le dossier relatif au crime de la rue du Coq et l'avait patiemment étudié. La culpabilité de Miral lui avait semblé suffisamment établie pour motiver sa mise en accusation.

Il le fit venir dans son cabinet et remarqua que l'attitude du veillard avait changé du tout au tout. Jacques paraissait maintenant calme et résolu.

Il refusa de répondre aux questions qui lui étaient adressées, et déclara qu'à partir de ce moment, on ne lui arracherait pas une parole.

—Bien, fit le juge. Dès demain nous irons avec vous rue Coriol et nous y chercherons en votre présence les éclaircissements que vous refusez de nous donner.

Le lendemain matin, en effet, à neuf heures, le magistrat, assisté de son greffier et suivi d'un certain nombre d'agents, pénétra avec Miral dans la maison qu'habitait l'accusé.

*(La fin à demain.)*

La question des avocats fait son tour de presse. Ainsi qu'il était aisé de le prévoir, elle se trouve résolue, dit le *Figaro*, par le bon sens public, qui n'a jamais demandé la suppression de l'ordre, garantie de la moralité dans la défense, mais s'est contenté de protester vigoureusement contre des abus faciles à réprimer.

Eurotas (M. Gustave Claudin du *Moniteur Universel*) résume très bien cet état de l'opinion en séparant en deux classes les avocats et en rappelant l'amusante boutade d'un vaudeville célèbre.

"Il y a les avocats tout à la fois savants et éloquents qui ont écrit les livres les plus remarquables, servant pour ainsi dire de bréviaire à la corporation. A cette catégorie se rattachent les Dupin, les Dalloz, les Paillet. Ce sont eux qui, de leur temps, ont plaidé ce qu'on appelle les causes célèbres, c'est-à-dire les procès civils ou criminels de la plus grande importance. Berryer, Philippe Dupin, Jules Favre, Dufaure, Marie, Crémieux ont été leurs émules.

"Il y a les avocats hargneux, agressifs, qui, sous ce prétexte qu'en France la défense est libre, oublient la cause qu'ils plaident pour se livrer à des sorties violentes contre leurs adversaires qu'ils croient avoir le droit d'habiller, comme on dit vulgairement, de taffetas pour quarante sous. C'est bien de ceux-là que les coups de langue sont plus perfides que les coups de lance. Nos auteurs comiques se sont souvent divertis à leurs dépens.

"On se rappelle cette farce jouée au théâtre du Palais-Royal, intitulée: *Le gendre de M. Pommier*, parodie de la charmante comédie du *Gendre de M. Poirier*.

C'est dans cette parodie que Grassot, beau-père plaidant contre son gendre ruiné, lui disait: "Je vais plaider, et comme je suis riche, je prendrai un grand avocat qui te dira des sottises pendant trois heures, tandis que toi, qui es pauvre, tu n'auras pour te défendre qu'un petit avocat à quinze francs, qui ne me dira rien du tout."

Un érudit bordelais, M. Léon de Gouvéa, vient d'avoir la curiosité de rechercher ce qu'on fit à Bordeaux, il y a deux siècles et demi, pour lutter contre l'épidémie qui désola cette ville dans l'hiver de 1629-1630.

Les prescriptions recommandées alors par les médecins Briet et Bonet sont très curieuses. Nous extrayons de leurs livres les suivantes:

Eviter les transitions trop brusques du chaud au froid et, à cette fin faire chauffer les vêtements desquels on changera le plus souvent qu'on pourra.

Manger avec prudence en évitant l'abondance des crudités et ne point se régaler du Roquefort ou de tout autre *formage* vieux et pourri.

Etre prudent dans ses rapports avec les étrangers. Donnez vous garde de parler aux personnes bec à bec, comme on dict, afin que ne participiez à l'haleine de personne.

Les légendes s'en vont l'une après l'autre.

Un de ces fouilleurs de bibliothèques qui ne laissent passer aucun détail sans le contrôler, a découvert à Nantes toute une correspondance du général Cambronne avec une jeune fille de Saint-Sébastien nommée Berthe Chesnard.

A Waterloo, quand il se vit près de mourir, le nom de son amie revint sur ses lèvres.

On sait que, ce jour-là, Cambronne était enrhumé du cerveau.

—Rendez-vous! cria l'Anglais.

—Berthe! murmura Cambronne en levant levant les yeux au ciel.

De là l'invention sangrenue: "La garde meurt et ne se rend pas!"